

Les employés de banque se rebiffent

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1977)**

Heft 428

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1018912>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

cerne peu. Mais les femmes, et les jeunes, et les vieux des deux sexes font une découverte qui les ravit : ainsi, on ose aujourd'hui défendre publiquement ce rêve auquel ils avaient cru devoir renoncer, celui d'une ville où l'on peut vivre, et pas seulement survivre.

Les employés de banque se rebiffent

On aura tout vu ! Voilà les employés de banque qui donnent de la voix... Eux que l'on imaginait définitivement prisonniers de l'image de marque de leurs employeurs, englués dans les us et coutumes feutrés du secret bancaire, publient des communiqués, convoquent des conférences de presse, apostrophent leurs employeurs accusés sèchement de compromettre l'issue des négociations entamées le 3 octobre dernier au siège social du Crédit Suisse à Zurich pour renouveler la convention relative au contrat de travail du personnel de la banque pour 1978.

Il vaut la peine ici d'entrer dans plus de détails. Première étape de cet affrontement peu ordinaire. L'Association suisse des employés de banque (ASEB, qui regroupe environ la moitié du personnel de la branche dans notre pays) fait connaître ses revendications en vue du renouvellement de la convention :

Six revendications

- compensation de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation de 2 %;
- augmentation générale des salaires de 4 % avec un minimum de Fr. 1300.—;
- réduction de l'horaire de travail d'une heure (de 44 à 43 heures hebdomadaires);
- primes de fidélité à accorder sous forme d'une semaine de vacances (une semaine supplémentaire pour l'employé ayant travaillé dix ans dans la banque, une deuxième semaine supplémentaire pour l'employé ayant travaillé quinze ans);

— minimum de jours de repos de 62 jours (si un jour férié tombe sur un samedi ou un dimanche, il sera compensé);

— création d'une commission paritaire pour étudier les modalités de l'abaissement de l'âge de la retraite.

Deuxième étape. Les représentants des banques refusent toutes les propositions de l'ASEB, à l'exception de la compensation du renchérissement et des allocations pour enfants.

Et encore ! La compensation du renchérissement sera de 1,5 %, les banquiers alléguant qu'ils avaient commis une erreur de calcul (!) en la matière (l'augmentation générale des salaires prendra la forme d'une allocation unique de 1,5 %, alors que l'ASEB avait proposé une augmentation minimum de Fr. 1 300, pour privilégier les petits revenus).

Les banquiers d'autre part se réservent la possibilité de signer directement des conventions individuelles avec les employés « donnant satisfaction » sous la forme d'une augmentation maximum de 1 % (« système paternaliste et injustice flagrante », note l'ASEB).

Au chapitre de la réduction de l'horaire de travail, le « non » est catégorique (et les promesses

multipliées lors de la campagne précédant la votation de l'initiative dese POCH ?), alors même que la diminution proposée ne représenterait que douze minutes par jour et qu'elle ne provoquerait pas l'engagement de personnel supplémentaire... Troisième étape. Le dialogue est rompu; les négociations sont suspendues en attendant un hypothétique rendez-vous le 28 novembre prochain.

La bataille sera longue pour les employés, même s'ils peuvent faire valoir qu'ils sont loin d'être des privilégiés : une étude de l'OFIAMT a placé les banques, en ce qui concerne les salaires, au treizième rang par rapport aux autres secteurs de l'économie.

Tout indique que pour le patronat, il s'agit ici d'une question de principe : une augmentation de salaire réelle de Fr. 100.— (1 300.— au minimum par an) représente, par exemple pour l'UBS 2,74 %, pour la SBS 2,73 %, pour le Crédit Suisse 2,53 % de supplément de frais généraux par rapport à des bénéfices nets qui se montent à 234 millions pour l'UBS (+ 25 millions, progression de 11,9 %), à 226 millions pour la SBS de 11,9 %, à 226 millions pour la SBS (+ 26,3, progression de 13,2 %), à 201,4 millions pour le Crédit Suisse (+ 28, progression de 16 %).

Le monde bancaire helvétique en 1976

	Nombre	Somme du bilan (mio.)	Fiducie (mio.)	Personnel	Nombre de filiales
Banques cantonales	28	79 396,0	491,7	10 853	1 254
Grandes banques	5	161 381,5	20 934,0	39 330	706
Banques régionales et caisses d'épargne	225	38 138,0	174,0	5 335	1 095
Etablissements de prêt	2	9 416,0	—	1 555	1 207
Autres banques	185	42 267,4	26 028,6	12 174	401
Sociétés financières	63	7 846,9	437,6	361	69
Filiales de banques étrangères	14	6 248,8	7 240,7	1 673	22
Banques privées	28	2 042,9	1 402,8	1 995	29
Total	550	347 710,5	56 709,4	73 276	4 783